

Monsieur Serge LAHONDES, Conseiller Municipal Délégué,

Expose :

En raison de contraintes règlementaires et de contraintes de site liées au périmètre de protection du captage exploité par le Syndicat de l'Eau du Var Est (S.E.V.E.), il est indispensable de procéder au déplacement et à la mise aux normes de l'assainissement autonome de la base nautique municipale.

Le terrain pressenti pour cette installation étant privé, il est nécessaire de passer une convention avec son propriétaire pour autoriser la Commune du Muy à :

- procéder aux travaux de mise en place et à la maintenance du système d'assainissement représenté par une fosse septique étanche sur la parcelle cadastrée section D n° 795 ;*
- régulariser par la même convention l'utilisation des parcelles cadastrées section D n° 685 et 689, appartenant au même propriétaire et servant d'aire de stationnement aux usagers de la base nautique municipale.*

Ne prennent pas part au vote : MM. Hubert ZEKRI, Catherine LAMBERT, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Jack VERRIEZ, Sylvie FOULON, Richard CIAPPARA.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Serge LAHONDES, Conseiller Municipal Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la convention d'occupation de terrains privés pour la mise en place d'une fosse étanche et pour le stationnement de véhicules, au bénéfice de la base nautique municipale,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le propriétaire des parcelles concernées, et tous documents afférents à ce dossier.